

7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
de VOILE HABITABLE J80  
du 14 au 16 mai 2026  
à LANVÉOC-POULMIC (Finistère)

N° 0230/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Fabrice MORIN, CTSN Voile - ☎ : 06.61.16.76.98 - ✉ : [f.morin@lafederationdefense.fr](mailto:f.morin@lafederationdefense.fr)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de Voile habitable J80 de la FCD diffusé sous le n° 0651/FCD/Activités/Sports du 23 octobre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Plans de situation
- Annexe 7 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de voile habitable J80 de la Fédération des clubs de la défense (FCD) a lieu **du jeudi 14 au samedi 16 mai 2026** sur le site de l'École Navale à **LANVÉOC-POULMIC** (Finistère).

Cette rencontre se déroule dans le cadre du Grand Prix de l'École Navale (GPEN) 2026 duquel un classement FCD est extrait. Les clubs FCD concourent à la fois pour le classement Fédération Française de Voile (FFVoile) et celui de la FCD pendant cette compétition.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ouest de la FCD, avec le support de l'Association du Grand Prix de l'École Navale (AGPEN), du club de voile Ailée, section du Club sportif et artistique de la Marine (CSAM) à Brest (242-05-M) et de l'École Navale.

Les informations d'organisation sont disponibles sur le site du GPEN : [www.agpen.fr](http://www.agpen.fr).

**Les inscriptions se font, dans un premier temps, via l'espace SYGEMA (FCD) avant le 30 avril 2026**, puis chaque skipper s'inscrit sur le site du GPEN avant le 07 mai 2026 (cf. précisions en annexe 2, dernier paragraphe).

## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement d'inscription.

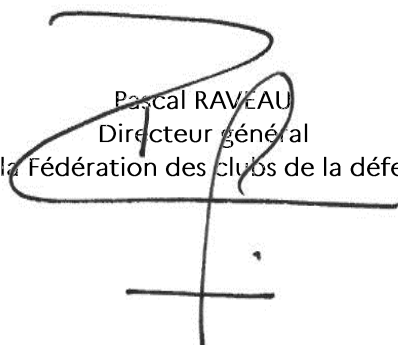
Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

## III. DISPOSITIONS CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les président(e)s de ligues et les président(e)s de clubs sont tenus de veiller à ce que tous les bénévoles non licenciés à la FCD soient correctement informés des dispositions régissant l'honorabilité dans le cadre de l'organisation de toute manifestation sportive, culturelle ou artistique.

Il est de la responsabilité fédérale de rendre effectif le contrôle de l'honorabilité de tous les bénévoles au sein de la FCD. Ce contrôle permet de garantir la sécurité physique et morale des participants.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

  
Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA) : in fine.

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Président(e)s de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Voile"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Voile"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Directeur technique Sport-Formation adjoint/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**DISPOSITIONS LOGISTIQUES**  
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

**7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80**  
**du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)**

**1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS**

Ligue organisatrice	Clubs supports
<p>Ligue Ouest de la FCD                      2 rue du Maréchal Gallieni                      35200 RENNES                      ☎ : 02.23.35.20.30                      ✉ : <a href="mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr">secretariat@ligueouest-fcd.fr</a></p> <p>➤ <u>Présidente de la ligue</u> : Angélique GAUTIER                      📱 : 06.32.81.00.31                      ✉ : <a href="mailto:presidente@ligueouest-fcd.fr">presidente@ligueouest-fcd.fr</a></p> <p>➤ <u>Responsable domaine Sports</u> : Patrick FICHOU                      📱 : 07.68.68.13.67                      ✉ : <a href="mailto:patrick.fichou@neuf.fr">patrick.fichou@neuf.fr</a></p>	<p>✓ Association de soutien du Grand Prix de l'École Navale (AGPEN)                      29160 CROZON  <u>Président AGPEN</u> : Henri SCHRICKE</p> <p>✓ CSA Marine Brest - Section Club de Voile (CV) Ailée - École navale</p> <p>➤ <u>Secrétaire général</u> :                      Capitaine de Frégate Antoine De RODELLEC                      ✉ : <a href="mailto:antoine.de_rodellec@ecole-navale.fr">antoine.de_rodellec@ecole-navale.fr</a></p> <p>➤ <u>Secrétariat</u> : Madame Nathalie EUZEN                      ☎ : 02.98.23.40.26                      ✉ : <a href="mailto:nathalie.euzen@ecole-navale.fr">nathalie.euzen@ecole-navale.fr</a></p> <p>➤ <u>Directeur sportif de la compétition FCD</u> :                      Capitaine de corvette Fabrice MORIN                      📱 : 06.72.24.11.27 ou 06.61.16.76.98                      ✉ : <a href="mailto:fabrice.morin@ecole-navale.fr">fabrice.morin@ecole-navale.fr</a></p>
Conseiller technique sportif national Voile de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Voile de la FCD (CTSR)
<p>Fabrice MORIN                      📱 : 06.61.16.76.98                      ✉ : <a href="mailto:f.morin@lafederationdefense.fr">f.morin@lafederationdefense.fr</a></p>	<p>Périg DONNARD                      📱 : 06.61.31.41.94                      ✉ : <a href="mailto:perig.donard@laposte.net">perig.donard@laposte.net</a></p>

**2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR**

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

**3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**3.1. Transport**

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

### 3.2. Accueil

L'accueil et la confirmation des inscriptions se font :

- le mercredi 13 mai 2026 à partir de 10h00 et jusqu'à 19h30,
- et le jeudi 14 mai 2026 de 08h30 à 12h00,

sur le site de l'École navale, chapiteau à proximité du bâtiment Ailée.

**Attention :** L'ensemble des documents nécessaires à l'inscription, y compris les biodatas pour l'accès sur le site de l'École navale (plan Vigipirate), vous sont demandés en avance de phase, par mail, par l'équipe en charge de la gestion des inscriptions au GPEN. Arrivée à partir de 08h30 conseillée.

Les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2025/2026 ;
- la licence FFV 2026 « Compétition » ;
- leur carte d'identité valide ;
- leur carte vitale ;
- pour chaque mineur, les autorisations parentales (cf. § 10.5.) par le responsable du club.

### 3.3. Hébergement et alimentation

Les conditions de logement et d'alimentation sont les suivantes :

- ⇒ Tous les adhérents FCD bénéficient d'un hébergement à titre gratuit sur le site de l'École navale. Les draps pour le couchage et le linge de toilette ne sont pas fournis.
- ⇒ Les petits-déjeuners et les dîners sont pris en charge par la FCD du mercredi 13 mai soir au dimanche 17 mai matin inclus.
- ⇒ Pour les déjeuners, une possibilité d'achat sur place, avant le début des régates, est proposée (stand restauration rapide).

	Mercredi 13 mai 2026	Jeudi 14 mai 2026	Vendredi 15 mai 2026	Samedi 16 mai 2026	Dimanche 17 mai 2026
Petit-déjeuner		École Navale FCD	École Navale ORGA	École Navale ORGA	École Navale FCD
Déjeuner		Tiré du sac	Tiré du sac	Tiré du sac	
Dîner	École Navale FCD	École Navale Repas équipages	Espace Nautique Lanvéoc	École Navale Repas équipages	
Logement	École Navale	École Navale	École Navale	École Navale	

Les participants doivent impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

### 3.4. Tenues/Équipements

Pour la course, les concurrents doivent être munis d'une tenue de navigation. **Le gilet de sauvetage personnel, en conformité avec la réglementation FFV, est obligatoire.**

### 3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.

Les équipages sont en tenue de club uniforme pour cette cérémonie.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

### 3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation est assuré par l'organisateur.

## 4. COMMUNICATION SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION

Conforme avec les dispositions définies par l'École Navale, l'AGPEN et la FFVoile.

## 5. CATÉGORIES

1 seule catégorie, tous sexes et âges confondus.

## 6. IURY TECHNIQUE

Afin de contrôler la régularité de l'épreuve, un jury technique est composé par la Fédération Française de Voile qui organise sur cette épreuve le championnat de France Monotype j80.

## 7. CLASSEMENT

Par équipage.

## 8. RÉCOMPENSES

### 8.1. Récompenses individuelles

- 1 médaille Or pour chaque équipier du bateau vainqueur,
- 1 médaille Argent pour les deuxièmes,
- 1 médaille Bronze pour les troisièmes.

soit 15 médailles au total à commander par le bureau Sports de la FCD et à adresser à la ligue Ouest.

### 8.2. Récompenses collectives

- Trophée (remis en jeu annuellement) pour le vainqueur du championnat + 1 coupe.

Nota : En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

## 9. RÉCLAMATION

Se référer aux instructions de course : <https://www.agpen.fr>.

**ANNEXE 2**  
**DISPOSITIONS TECHNIQUES**  
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

**7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80**  
**du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)**

Le championnat national de voile de la FCD se court sur J80. Un équipage se compose de 4 ou 5 membres au maximum (limite 350 kg) conformément à la jauge de la classe J80 française.

Pour les clubs souhaitant participer à la rencontre FCD et n'ayant pas à disposition de voilier J80, le CSAM-Antenne Lanvéoc section « voile Ailée » et les clubs nautiques de la Marine à Brest/Base navale, Cherbourg, Lorient, Toulon proposeront la mise à disposition de J80 en configuration de régates conformément aux règles de la classe J80 aux participants hors Marine, dans l'ordre d'inscription.

Le nombre de bateaux mis à disposition des clubs FCD, hors École Navale et clubs de la Marine, est initialement de 10, mais pourra évoluer à la hausse en fonction de la contribution des autres clubs nautiques de la Marine.

Afin de pouvoir être admis à s'inscrire et à participer à la rencontre, tout compétiteur (l'ensemble de l'équipage) doit impérativement être en possession de la licence FCD établie pour la saison 2025/2026, de la licence FFV compétition 2026.

Tous les compétiteurs doivent se munir de leur carte d'identité en cours de validité et de leur carte vitale.

Les participants se conforment à la présente note d'organisation et à l'avis de course du Grand Prix de l'École Navale 2026 qui sera mis en ligne sur : <https://www.agpen.fr>.

Lors de l'inscription via l'espace SYGEMA, précisez le numéro de voile (cf. annexe 3 - paragraphe 10.3.).

Les participants à la rencontre FCD s'inscrivent :

- sur SYGEMA,

**puis**

- sur le site du GPEN, **sans cependant régler les droits d'inscription** qui sont versés dans leur globalité par la ligue Ouest de la FCD.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
**sous la responsabilité des services de la FCD**

**7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80**  
**du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)**

**10. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**10.1. Engagement et droits de participation**

Le nombre de participants est limité à 105 participants (100 compétiteurs et accompagnateurs + 5 organisateurs).

**NOTA :** Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

**IMPORTANT :** Les accompagnateurs Jeunes qui souhaitent être également compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de car.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 15 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li> <li>✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans)</li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support*</u> (limité à 10)</li> <li>* CSAM Brest (242-05-M), section « voile Ailée »</li> <li>✓ 15 € par compétiteur/accompagnateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <b>avant le 30 avril 2026 minuit, terme de rigueur.</b> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.</li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> </ul>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Gratuité</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>)</li> <li>• le chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)</li> <li>• le CTSN</li> <li>• les organisateurs (<u>limités à 5</u>)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 75 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u></li> </ul>	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

La participation financière des clubs couvre :

- les droits d'inscription au GPEN,
  - le logement et l'alimentation,
  - tous les frais techniques liés à cette compétition.
- ✓ Pour les équipages issus d'un même club, les droits de participation sont prélevés selon les modalités habituelles.
  - ✓ Pour les équipages constitués d'adhérents FCD de différents clubs, les participants doivent être rattachés sur SYGELIC au club du responsable (ou du skipper) de l'équipage.
  - ✓ Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé par la FCD un mois après la clôture de la manifestation.
  - ✓ Une fois votre inscription clôturée sur SYGEMA, la FCD via la ligue Ouest procède au règlement des frais d'inscription de l'ensemble des équipages FCD selon les dispositions à établir en lien avec la trésorière de l'AGPEN ([tresorerie@agpen.fr](mailto:tresorerie@agpen.fr)).

Les modalités détaillées d'inscription sont consultables en suivant le lien ci-après : [www.agpen.fr](http://www.agpen.fr).

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compét. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compét. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de -18 ans uniquement</u> )	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ ✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Voiler (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur (limités à 5)	⇒ ✓ Organisateur

**NOTA :** Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

## 10.2. Licences FCD et FFV compétition

Pour les non-licenciés : Possibilités de prendre les licences FFV Compétition et FCD auprès du secrétariat du CSAM Brest - Antenne de Lanvéoc, section « voile Ailée ».

L'adhésion au club « voile Ailée » se monte à 82 € pour les ressortissants Défense et 114 € pour les extérieurs autorisés (licence FCD comprise). La licence FFV est de 70 €. Le rachat de franchise (180 €) est fortement conseillé à prendre sur votre espace personnel.

Point de contact : **Nathalie EUZEN**

Tél. : 02.98.23.40.26 - Courriel : [nathalie.euzen@intradef@ecole-navale.fr](mailto:nathalie.euzen@intradef@ecole-navale.fr)

### 10.3. Mise à disposition des voiliers par les clubs nautiques de la Marine ou de l'École navale :

- Pour les clubs nautiques : prendre contact avec le CTSR Périg DONNARD afin d'avoir les coordonnées de chaque réf.
- Pour l'École Navale : afin de se voir attribuer un voilier, le responsable ou le skipper de l'équipage prend contact avec le « secteur voile des moyens nautiques de l'École Navale » avant l'inscription sur SYGEMA afin de connaître le numéro de voile.

Point de contact : Gaël GUINGO

Tél. : 02.98.23.41.96 - Port. : 06.84.73.99.44

Courriel : [gael.guingo@ecole-navale.fr](mailto:gael.guingo@ecole-navale.fr)

Attention : Lors de la réservation des voiliers, un chèque de caution de 1.000 € par équipage est demandé, libellé à l'ordre du CSAM Brest, antenne Lanvéoc-Poulmic.

Il est à adresser par voie postale à **Mme EUZEN** - BCRM Brest - École navale - CC600-29240 BREST Cedex 9.

Il n'est pas encaissé et rendu 10 jours après l'épreuve à l'issue de l'état des lieux de retour.

### 10.4. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

#### Cas particuliers :

- a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)

- au président de la commission sportive : [g.demouliez@lafederationdefense.fr](mailto:g.demouliez@lafederationdefense.fr)

- au bureau Sport/Formation : [e.boulesteix@lafederationdefense.fr](mailto:e.boulesteix@lafederationdefense.fr)

et

[c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

- b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

### 10.5. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

#### RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ La mixité dans les chambres est strictement interdite.
- ⇒ Deux jeunes de même sexe de clubs différents peuvent toutefois partager la même chambre.
- ⇒ Pas d'adultes dans les hébergements des jeunes, sauf s'il s'agit d'un membre de la famille.

#### 10.5.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

#### **10.5.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage**

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

#### **10.5.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image**

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

## ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

### 7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80 du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)

#### ➤ Mercredi 13 mai 2026

✓ De 10h00 à 19h30

➔ Pour tous :

- Accueil sous le chapiteau à proximité du club Ailée : confirmation des inscriptions et de la composition effective des équipages

➔ Pour les équipages ayant réservé un J80 au bâtiment Albatros, secteur voile :

- Inventaire et suivi technique : référent M. GUINGO - Tél. : 02.98.23.41.96
- Inventaire départ des bateaux et mise à disposition
- Grutage des voiliers de 15h00 à 20h00
- L'inventaire retour est réalisé à l'issue de la dernière course dès le retour à la Marina

✓ de 19h30 à 20h30 : Dîner à l'École Navale pour les équipages ayant réservé.

#### ➤ Jeudi 14 mai 2026

✓ de 08h00 à 11h00 : Grutage (les voiliers Marine sont sur coffre dans la Marina, accès passeur du bureau exploitation canal 72)

✓ à partir de 14h00 : Aux ordres du Comité de course - Premier signal d'avertissement

✓ 19h30 : Dîner à l'École Navale pour les équipages

#### ➤ Vendredi 15 mai 2026

✓ à partir de 10h30 : Premier signal d'avertissement

✓ 19h30 : Dîner à Lanvéoc pour les équipages

#### ➤ Samedi 16 mai 2026

✓ à partir de 09h30 : Premier signal d'avertissement

✓ à partir de 17h30 : Grutage - Sortie de l'eau

✓ 19h30 : Proclamation des résultats et remise des prix

✓ à l'issue : Dîner à l'École Navale de l'ensemble des participants

#### ➤ Dimanche 17 mai 2026

✓ de 08h00 à 12h00 : ⇨ Grutage

⇨ Départ des équipages.

**ANNEXE 5-1**  
**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR**

**7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80**  
**du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)**

**FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT**  
**LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL**

NOM du club FCD: \_\_\_\_\_

N° d'affiliation FCD: /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/

**Enfant :**

NOM: \_\_\_\_\_ PRÉNOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ VILLE: \_\_\_\_\_

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Mobile: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Bureau: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

**POUR LES MINEURS**

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): \_\_\_\_\_

Tuteur légal AUTORISE mon enfant: \_\_\_\_\_

Né (e) le: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ à: \_\_\_\_\_

À participer à la compétition qui se déroulera à: \_\_\_\_\_

Du: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ Au: /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant): /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/ Clé /\_\_\_\_\_/

Mutuelle: \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le /\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

**ANNEXE 5-2**  
**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT**  
**NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE**  
**LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS**

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

**7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80**  
**du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)**

**FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT**  
**LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL**

NOM du club FCD: \_\_\_\_\_

N° d'affiliation FCD: /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

\_\_\_\_\_

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Signature du tuteur légal:

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

**N.B.** : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3  
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE  
POUR LES MINEURS

7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80  
du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT  
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL

NOM du club FCD: \_\_\_\_\_

N° d'affiliation FCD: /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):  
\_\_\_\_\_

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce  
à son droit à l'image.

Fait à \_\_\_\_\_, le /\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_/

Signature du tuteur légal :

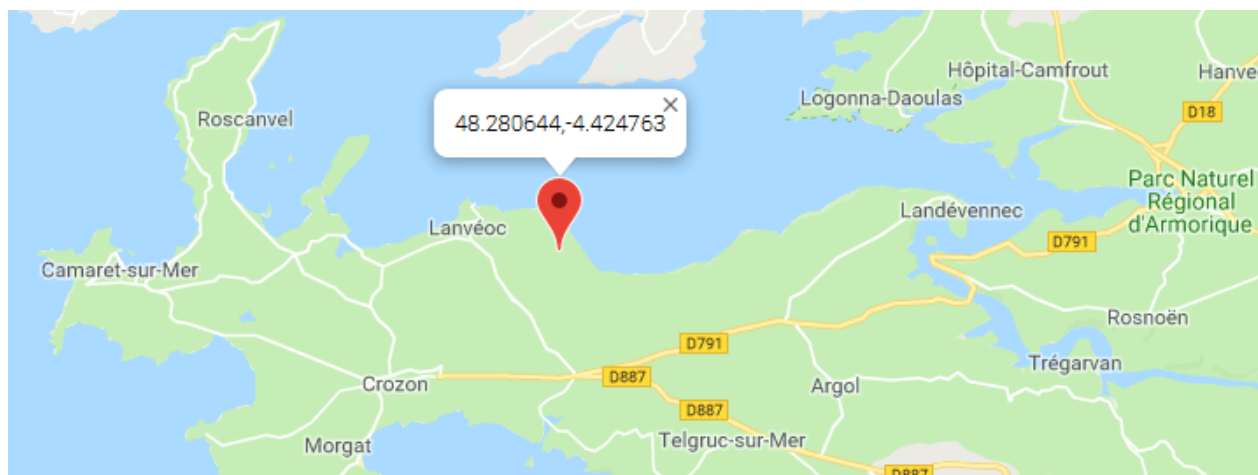
avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

## ANNEXE 6 PLANS DE SITUATION

7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80  
du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)



Accès LANVÉOC - GPS 48°28'06.44"N - 4°42'47.63"W



## ANNEXE 7 COMMUNICATION et PARTENARIATS

### 7<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de VOILE HABITABLE J80 du 14 au 16 mai 2026 à Lanvéoc-Poulmic (29)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

#### 1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

#### 2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

### 3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

**À noter :** Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

### 4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

### 5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tégó avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tégó prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tégó afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.